

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de
BALSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal
COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 11 août 2014

L'an deux mil quatorze, le onze du mois d'août à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du quatre août deux mil quatorze s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. SCHNOEBELEN Jean-Marie, Maire.

Sont présents : 13 M. BURGER Claude, M. CHRISTEN André, M. HASENBOEHLER Thomas,
M. JACOBBERGER Thierry, M. MEYER Gérard, Mme NEFF Katia,
Mme NENOT Patricia, Mme PEDUZZI Fernande, Mme REMY Vanessa,
M. SCHAD Pierre, Mme SCHLIENGER Anne.

Absents excusés : 2 Mme JOUBARD Josiane, *ayant donné procuration* à M. JACOBBERGER Thierry
M. KIPPELEN Jean-Baptiste

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

M. JACOBBERGER Thierry est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Location de la chasse 2015-2024
 - *Commission communale consultative de la chasse*
 - *Commission communale de dévolution de la chasse*
2. Aménagement des zones AUa – projet
3. Réhabilitation du Presbytère
4. Nouvelle carte des arrondissements
5. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1
LOCATION DE LA CHASSE 2015-2024

Il est rappelé à l'assemblée que les baux de chasse de la commune arrivent à échéance le 1^{er} février 2015 et que la collectivité est tenue de procéder au renouvellement de ces locations conformément aux articles L.429-2 et L.429-7 du Code de l'Environnement.

Vu l'arrêté préfectoral N°2014183-0004 du 2 juillet 2014 arrêtant le cahier des charges type des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

A. Commission Communale Consultative de la Chasse

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le cahier des charges de la chasse communale prévoit d'instituer une commission communale consultative de la chasse communale.

Cette commission sera saisie, à titre consultatif par la commune pour toutes questions relatives à la gestion de la chasse sur le ban communal, la gestion administrative et technique de la chasse ainsi que sur la fixation des lots (consistance des lots, renouvellement par convention de gré à gré, choix du mode de location, agrément des candidatures).

Présidée par le Maire ou son représentant, cette commission comprend :

- 2 conseillers municipaux au minimum
- 2 représentants des agriculteurs désignés par la Chambre d'Agriculture
- 1 représentant de la Fédération des Chasseurs
- 1 représentant désigné par le Centre Régional de la propriété forestière

Cette commission pourra également associer à ses travaux à titre permanent de conseil les représentants des organismes suivants :

- 1 représentant de l'ONF
- Le Président du Groupement d'Intérêt Cynégétique
- 1 représentant du Fonds Départemental d'indemnisation des Dégâts de Sangliers
- 1 représentant de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la constitution de commissions communales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de désigner comme délégués du conseil municipal à la commission communale consultative de la chasse :

- **M. CHRISTEN André**
- **M. HAEBIG Nicolas**
- **M. HASENBOEHLER Thomas**
- **M. JACOBBERGER Thierry**
- **M. SCHAD Pierre**

B. Commission Communale de Dévolution de la chasse

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le cahier des charges des chasses communales prévoit d'instituer une commission communale de dévolution.

Le rôle de cette commission, en cas d'adjudication ou d'appel d'offres est d'attribuer le droit de chasse sur les lots communaux dans les conditions fixées par le cahier des charges des chasses communales.

Cette commission est présidée par le Maire ou son représentant et composée d'une commission déléguée du conseil municipal, du Trésorier de la commune et d'un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Elle est désignée dans les mêmes conditions que la commission de dévolution des marchés publics.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission communale de dévolution de la chasse doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le conseil municipal procède à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants,

Commune de BALSCHWILLER

Membres titulaires		Membres suppléants	
Nombre de votants :	14	Nombre de votants :	14
Bulletins blancs ou nuls :	0	Bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Nombre de suffrages exprimés :	14
Résultats		Résultats	
M. CHRISTEN André	14	M. BURGER Claude	14
M. HASENBOEHLER Thomas	14	M. HAEBIG Nicolas	14
M. JACOBBERGER Thierry	14	Mme REMY Vanessa	14

Sont proclamés élus :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. CHRISTEN André	M. BURGER Claude
M. HASENBOEHLER Thomas	M. HAEBIG Nicolas
M. JACOBBERGER Thierry	Mme REMY Vanessa

Article 2

AMENAGEMENT DES ZONES AUa – PROJET

M. le Maire rappelle à l'assemblée la volonté exprimée par des propriétaires fonciers de la zone AUa (périmètre des anciennes zones AUa et AUb avant la modification du PLU de 2013) d'aménager ce secteur urbanisable dans le PLU.

Il est rappelé également que la commune est propriétaire de quelques parcelles et que d'autres sont actuellement en voie d'acquisition.

L'enjeu pour la commune est notamment de maintenir sa dynamique démographique alors que les effectifs scolaires sont en baisse régulière ces dernières années. S'ajoute, enfin, les contraintes liées à l'élaboration du SCOT et de son PADD suite aux lois du Grenelle de l'environnement qui tendent à réduire les zones urbanisables à l'avenir, notamment pour les extensions (consommation de terres agricoles). Les projets engagés n'étant pas comptés dans ces futurs périmètres.

La commission communale d'urbanisme a rencontré et consulté le cabinet AGE, pour avis, sur les différentes formes d'aménagement envisageables par la commune et les propriétaires des secteurs concernés.

C'est la formule de l'association foncière urbaine autorisée (AFUa), dont la commune serait membre et porteuse du projet, qui semble la plus appropriée et a retenu l'attention de la commission. Elle pourrait permettre de mener à bien l'opération en deux ans.

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve le principe d'un aménagement des zones AUa (anciennement AUa et AUb).
- Autorise M. le Maire à consulter les propriétaires quant à l'opportunité de former une AFUa en vue d'aménager le secteur susnommé.

Article 3

REHABILITATION DU PRESBYTERE

M. SCHAD Pierre, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal un bilan récapitulatif de tous les devis reçus à ce jour pour les différents lots du projet de réhabilitation du Presbytère.

Les objectifs qualitatifs en matière d'isolation semblent excessifs pour un bâtiment ancien comme le Presbytère et alourdirait inutilement l'investissement. C'est pourquoi, la commune a mandaté une

Commune de BALSCHWILLER

société pour réaliser un test d'étanchéité à l'air (mercredi 12 août 2014) afin de définir les besoins réels en matière d'isolation.

Quelques options restent également à valider, notamment la rénovation ou le remplacement de l'escalier principal (la différence étant d'environ 2 000.-€).

L'estimatif actuel global s'élève à 135 000.-€ TTC. Les résultats du test d'étanchéité permettront d'affiner, et certainement de réduire, ce montant selon l'option retenue pour le lot plâtrerie-isolation.

Pour mémoire, le projet peut bénéficier du soutien financier :

- Conseil Général du Haut-Rhin : rénovation de Presbytère
- Conseil Régional d'Alsace : économies d'énergie
- DETR : pour la rampe d'accès – accessibilité extérieure

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- décide de réaliser l'opération de réhabilitation du Presbytère selon le projet présenté.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 2135 du budget 2014.

Article 4

NOUVELLE CARTE DES ARRONDISSEMENTS

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de nouvelle carte des arrondissements pour le Département du Haut-Rhin.

Un état des lieux du réseau actuel des sous-préfectures, ainsi que la prise en compte des périmètres de l'intercommunalité, de la nouvelle carte cantonale ou encore des limites de certains SCOT ont conduit à proposer une évolution des limites d'arrondissement.

Les arrondissements de Ribeauvillé et de Colmar sont fusionnés, ainsi que ceux de Thann et Guebwiller (hormis quelques communes du bassin potassique qui rejoignent Mulhouse).

L'arrondissement d'Altkirch est agrandi de la commune de Bernwiller qui est détachée de Thann.

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Ne formule aucune observation particulière concernant la nouvelle carte des arrondissements.
- Emet un avis favorable au projet.
- Charge M. le Maire de notifier à M. le Préfet la présente délibération.

Article 5

DIVERS

Plan communal de sauvegarde

L'article L.731-3 du Code de la sécurité intérieure demande aux communes d'instituer un plan communal de sauvegarde (PCS).

Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus (séismes, inondations, chimiques, etc.)

Le document sera élaboré en lien avec la commission sécurité-prévention et en consultant le corps de sapeurs-pompiers.

Réhabilitation rue des Jardins – avancement du chantier

Les travaux de réhabilitation de la rue des Jardins sont actuellement à l'arrêt en raison du retard pris par ERDF pour réceptionner les ouvrages réseaux secs réalisés par l'entreprise WERNY. Ils reprendront au cours de la première semaine de septembre par la pose des bordures et du fil d'eau, puis de l'enrobé et de l'éclairage public. Fin des travaux prévue en octobre.

Commune de BALSCHWILLER**Travaux d'assainissement – station d'épuration et tranche 3 :**

La construction de la station d'épuration intercommunale se poursuit dans les délais prévus. Le gros-œuvre est quasiment achevé, les réseaux sont tous en place. La charpente des locaux techniques arrivera début septembre. Il restera ensuite à installer les équipements et à terminer le remblai.

La consultation pour la tranche 3 est en cours. Elle concernera à Balschwiller les rues des Vosges, des Ecoles, de la Largue et du 27 Novembre (2^{ème} partie) et à Hagenbach la rue de Delle. L'ouverture des plis est prévue le 26 août et le début des travaux pour octobre.

Il ne devrait pas y avoir de déviation totale mais uniquement la mise en place d'une circulation alternée.

Fermages de terrains communaux

M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Mme STEMMELLEN Marguerite en date du 5 août 2014 informant la commune de sa cessation d'activité en fin d'année et résiliant les baux ruraux communaux qu'elle détient en location.

Ces parcelles seront proposées à la candidature d'autres exploitants par le biais du prochain bulletin municipal.

Il s'agit des fermages suivants :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
7	97	Schaemme	50 a 95
25	16 (partiel)	Hurbach	87 a 15
26	37	Glockenbrunnen	283 a 50
26	44 (partiel)	Glockenbrunnen	85 a 42
30	5	Wuestenmatten	85 a 30
TOTAL			592 a 32

Site internet de la commune

M. JACOBBERGER Thierry, Adjoint au Maire, fait part à l'assemblée des différentes propositions reçues pour la rénovation et la simplification du site internet de la commune.

Une offre a retenu l'attention, c'est à la fois la moins onéreuse et celle qui facilite le plus la gestion du site. Il s'agit de la proposition de la Sté LIS de Spechbach-le-Haut.

La commission communale de la communication définira les orientations à mettre en valeur dans le site rénové lors de sa prochaine séance de travail du 25 août prochain.

Commission cadre de vie

La commission communale cadre de vie et vie citoyenne se réunira le 15 septembre 2014 à 19h30 à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 22h35.

Commune de BALSCHWILLER

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER**

Séance du 11 août 2014

Ordre du jour :

1. Location de la chasse 2015-2024
 - *Commission communale consultative de la chasse*
 - *Commission communale de dévolution de la chasse*
2. Aménagement des zones AUa – projet
3. Réhabilitation du Presbytère
4. Nouvelle carte des arrondissements
5. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Maire		
M. JACOBBERGER Thierry	1 ^{er} Adjoint au Maire		
M. MEYER Gérard	2 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. SCHAD Pierre	3 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal	Absent excusé	
Mme JOUBARD Josiane	Conseillère municipale	A donné procuration à M. JACOBBERGER Thierry	JACOBBERGER Thierry
Mme NENOT Patricia	Conseillère municipale		
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal		
M. CHRISTEN André	Conseiller municipal		
Mme NEFF Katia	Conseillère municipale		
Mme REMY Vanessa	Conseillère municipale		
M. HAEBIG Nicolas	Conseiller municipal		
M. BURGER Claude	Conseiller municipal		
Mme SCHLIENGER Anne	Conseillère municipale		
Mme PEDUZZI Fernande	Conseillère municipale		